



DISCOURS DE
SON ALTESSE ROYALE
LA PRINCESSE ASTRID DE BELGIQUE

DEUXIEME ASSEMBLEE DES ETATS
PARTIES A LA CONVENTION SUR
L'INTERDICTION DES MINES ANTIPERSONNEL

Genève, le 11 septembre 2000

Monsieur le Président de la Confédération helvétique,
Excellences,
Mesdames,
Messieurs

C'est pour moi un grand honneur d'être parmi vous à cette Deuxième Assemblée des Etats parties et de pouvoir vous adresser la parole.

Je suis d'autant plus honorée et fière que je crois fermement en la noble cause qui nous a inspiré depuis plusieurs années et qui nous réunit encore aujourd'hui, à savoir interdire l'emploi, le stockage, la production, le transfert des mines antipersonnel, obtenir leur destruction et enfin, soutenir les pays et les victimes touchés par ce terrible fléau.

Certes, des progrès considérables ont été réalisés durant la dernière décennie dans la lutte contre ces armes perfides. Il y a dix ans encore, l'élimination des mines antipersonnel semblait relever de l'utopie. Ce sont cependant les drames humains, liés aux conséquences de ces engins de mort, qui nous ont poussés - nous, les Etats, les organisations internationales, les organisations non-gouvernementales et les citoyens - à nous en défaire le plus rapidement possible.

Cette mobilisation nous a fait progresser très rapidement, et plus encore à partir de 1996, lors du lancement du processus qui a abouti à la Convention d'Ottawa. Pas plus tard qu'en juin 1997, j'ai eu l'occasion, en tant que Présidente Nationale de la Croix Rouge de Belgique, de m'adresser à la Conférence Internationale de Bruxelles pour une interdiction totale des mines antipersonnel. J'y ai exprimé alors le souhait que les efforts des Etats participants conduisent, avant la fin de 1997, à une convention sur l'interdiction de ces engins meurtriers et à l'obligation de destruction des stocks existants.

Ce qui n'était alors qu'un souhait est devenu aujourd'hui une réalité. Que de chemin parcouru ! L'événement historique, pierre angulaire dans notre combat, est évidemment la Convention d'Ottawa qui nous a permis d'avancer bien plus loin que nous ne l'avions espéré au départ. En outre, la Convention a généré une dynamique propre si l'on en juge par la rapidité avec laquelle elle est entrée en vigueur et le nombre impressionnant des Etats-Parties et Etats signataires. Ceci constitue pour nous un grand encouragement.

Il est un fait notoire que la Convention a d'ores et déjà abouti à une régression considérable de la production, de l'emploi, du stockage et du transfert des mines. De même, le nombre des victimes a diminué considérablement. Bref, l'interdiction, prévue par la convention, se met réellement en place.

Démonstration a ainsi été faite qu'il ne faut pas sous-estimer les efforts et les initiatives de toute nature dès lors qu'il s'agit de mobiliser l'opinion publique et de changer les attitudes des Etats face à ce problème. A cet égard, il faut souligner tout particulièrement les actions entreprises par la «Campagne Internationale pour Interdire les Mines» qui a été universellement reconnue par l'attribution, en 1997, du Prix Nobel de la Paix.

Cette reconnaissance internationale est de nature à nous encourager à persévérer et peut-être avec plus d'imagination encore. Je souhaite ardemment qu'un jour nous puissions nous réunir afin de constater qu'il n'y a plus de mines et, mieux encore, qu'il n'y a plus de victimes.

Nous devons donc continuer nos efforts en vue de l'universalisation de la Convention, tout en étant conscients qu'il ne suffit pas d'y adhérer; encore faut-il oeuvrer à sa réalisation. La Convention s'est résolument voulue ambitieuse quant aux délais imposés.

Un autre objectif majeur de la Convention consiste à continuer, je dirais même à renforcer notre solidarité avec les pays touchés par ce fléau, afin de permettre aux victimes de retrouver une vie digne, de sensibiliser la population aux dangers que représentent les mines et enfin, de procéder au déminage.

C'est pourquoi une évaluation constante de l'action menée s'impose. Il importe de vérifier si notre effort est suffisant. Dans ce contexte, l'étude des améliorations possibles et adéquates me semble primordiale.

Personnellement, j'ai pu me rendre compte des efforts accomplis. Ainsi ai-je pu constater au Mozambique, par exemple, comment la population, et surtout les jeunes, sont sensibilisés au danger qui les menace et ai-je admiré avec quel courage les victimes, des plus jeunes jusqu'aux plus âgées s'efforcent, à l'aide de prothèses, de surmonter leur handicap.

Enfin, un souvenir est resté profondément gravé dans ma mémoire: celui d'une petite fille mozambicaine qui, avec un sourire éclatant, apprenait fièrement à marcher avec sa nouvelle prothèse. C'était pour moi un exemple de joie et de courage de la part d'une enfant déjà si durement touchée dans sa vie et surtout dans son corps et qui a le même âge que Luisa, la plus jeune de mes quatre enfants!

Et, au-delà de mes propres expériences, je sais qu'une multitude d'actions et d'initiatives sont déployées. Celles-ci nous rendent confiants dans les chances d'atteindre l'objectif que la convention nous impose et auquel nous nous sommes engagés.

Je voudrais conclure en rappelant, non sans une certaine fierté, que la Belgique a été le premier pays à se doter d'une législation nationale interdisant entièrement les mines antipersonnel. Notre engagement a reçu et continue de recevoir l'appui de notre population. Ceci nous donne la force nécessaire pour œuvrer avec détermination avec l'ensemble de la communauté internationale à l'élimination totale de cette arme inhumaine.

Mon pays continuera à prodiguer son aide et assumera à Genève, à l'issue de cette Conférence, la Co-Présidence du Comité Permanent sur le Statut et le Fonctionnement Général de la Convention.

Monsieur le Président de la Confédération helvétique,
Excellences,
Mesdames,
Messieurs,

Cette conférence revêt une importance primordiale. En effet, plus d'un an et demi après la mise en vigueur de la Convention, vous avez la grande responsabilité d'évaluer le chemin déjà parcouru, d'identifier les points sensibles et de tracer des lignes de conduite concrètes pour l'avenir. Je me rends compte de l'ampleur de la tâche et de la volonté qui devra vous animer pour la mener à bien.

Je vous remercie.